

**vous propose deux journées de formation sur le thème :**

# Le budget communal et intercommunal

**Du vendredi 23 janvier au samedi 24 janvier 2009**

**au FIAP**

**30, rue Cabanis, 75014 Paris**

RER : Denfert Rochereau

Métro : Saint-Jacques ou Glacière

## Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités**.

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement éventuels** devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

**Formation et citoyenneté** se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. **Elus et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :**

	1 journée	2 journées
- moins de 1000 habitants	250 €	300 €
- de 1000 à 3500	300 €	350 €
- de 3500 à 5000	350 €	400 €
- de 5000 à 10000	400 €	500 €
- de 10000 à 20000	500 €	600 €
- de 20000 à 50000	600 €	700 €
- de 50000 à 100000	700 €	800 €
- plus de 100000	800 €	900 €

**Élus des arrondissements PLM, Conseillers Généraux et Régionaux**

	1 journée	2 journées
	800 €	900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner du vendredi.

## Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

**Le budget communal et intercommunal,**  
 organisées par *Formation et citoyenneté*,

**Du vendredi 23 au samedi 24 janvier 2009, au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris.**

Je participe le 23 janvier **OU**  Je participe les 23 et 24 janvier.  
**Merci de COCHER l'option retenue.**

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : \_\_\_\_\_ Conseil général : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Conseil régional : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune de : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Nombre d'habitants (pour les élus communaux) : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_  
 Fonction élective : \_\_\_\_\_  
 Signature de l'élue inscrit-e à la journée : \_\_\_\_\_  
 Signature du responsable avec cachet : \_\_\_\_\_

CACHET



# Le budget communal et intercommunal

Animation : Jean-Pierre CHAUVEL, expert en fiscalité.

## Vendredi 23 janvier 2009

### Le budget communal

- 9h15 Accueil.
- 9h30 Les différents documents de la commune, du budget primitif au compte administratif. Présentation générale et études de cas.
- 11h00 Les recettes et les dépenses de la commune. Présentation générale et études de cas.
- 12h30 Déjeuner.
- 14h00 Analyse d'un budget communal. Etude de cas.
- 17h00 Fin de la première journée.

## Samedi 24 janvier 2009

### Les incidences de l'intercommunalité

- 9h00 Les Incidences de l'intercommunalité. Etude de cas.
- 12h30 Clôture de la journée.

formation  
**& citoyenneté**

Formation et Citoyenneté  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris

